

Guide édité par



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

Guide des Fondations et Fonds de dotation en région Occitanie

FAIRE FINANCER SON
PROJET D'INTÉRÊT
GÉNÉRAL



ÉDITION 2026

SOMMAIRE

<u>Pourquoi ce guide ?</u>	3
<u>Comprendre le mécénat</u>	4
<u>Comment accéder au mécénat ?</u>	5
• <u>Comprendre et appréhender les appels à projets</u>	
<u>Comprendre ce qu'est une fondation</u>	9
• <u>Les fondations généralistes</u> • <u>Les fondations spécialisées</u> • <u>Le fonds de dotation</u>	
<u>Panorama régional</u>	10
<u>Quelques fondations et fonds de dotation</u>	13
• <u>Fondation Banque Populaire Occitane</u> • <u>Fondation Banque Populaire du Sud</u> • <u>Fondation Bel</u> • <u>Fondation Bouygues Telecom</u> • <u>Fondation Crédit Coopératif</u> • <u>Fondation GRDF</u> • <u>Fondation La France s'engage</u> • <u>Fondation Macif</u> • <u>Fondation Ramsay Santé</u> • <u>Fondation RTE pour les ruralités</u> • <u>Fondation Saint-Martin</u> • <u>Fonds de dotation Agir pour l'emploi (FAPE) du Groupe EDF</u> • <u>Fonds de dotation mutualiste pour la santé et la solidarité</u> • <u>Fonds de dotation VERA Consulting</u> • <u>Fonds de dotation Germes</u> • <u>Fonds de dotation Le Cœur des entreprises</u> • <u>Fonds de dotation Naïa Gaïa</u>	

L'Occitanie est une terre de solidarités, d'engagements et d'initiatives. Forte de sa diversité territoriale, sociale et humaine, la région peut compter sur un écosystème philanthropique particulièrement dynamique, au service de l'intérêt général et de la cohésion sociale. **Cinquième région de France en nombre de fondations et de fonds de dotation**, l'Occitanie accueille aujourd'hui **plus de 70 fondations** et **près de 290 fonds de dotation**, qui participent activement au développement et à la vitalité des territoires.

Ce guide ne prétend pas à l'exhaustivité. Il offre un panorama représentatif des opportunités existantes en Occitanie et constitue une porte d'entrée vers de nouvelles coopérations. Conçu comme un outil pratique et évolutif, il a vocation à être enrichi, afin de refléter au mieux la diversité et le dynamisme de l'écosystème philanthropique régional.

Ce guide se veut résolument pratique : **mieux faire connaître les actions de mécénat** menées sur le territoire, **présenter la diversité des statuts juridiques** des fondations et fonds de dotation, et surtout **accompagner les entreprises dans leurs démarches**. Il propose des repères concrets pour comprendre les modalités d'intervention des fondations, accéder au mécénat et valoriser efficacement leur projet, notamment en matière d'impact social, environnemental ou territorial.

La Région s'est appuyé sur **des ressources élaborées par plusieurs réseaux d'acteurs**, dont ceux regroupant des fondations et des fonds de dotation, complétées par **une enquête lancée à l'automne 2025**, visant à identifier des fondations distributives actives sur le territoire et volontaires pour être référencées. Ainsi, il valorise les structures ayant répondu à cette démarche et souhaitant accroître la lisibilité de leurs actions, ainsi que leurs modalités de soutien auprès des porteurs de projets et des acteurs économiques.

Dans l'arrêté du 6 Janvier 1989, le mécénat se définit comme « *le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général* ».

Le mécénat consiste à faire un don à un organisme d'intérêt général – une association par exemple – pour la conduite de ses activités, sans attendre en retour de contrepartie équivalente. Le mécénat se décline sous les trois formes suivantes :

- **Mécénat financier** : don d'argent ;
- **Mécénat en nature** : don ou mise à disposition d'un bien mobilier (marchandise, nourriture) ou immobilier (local) ;
- **Mécénat de compétences** : mise à disposition de salariés sur son temps de travail (accompagnement de projets, appuis techniques...), du savoir-faire de l'entreprise, ou prestation de service.

Ne pas confondre avec le sponsoring où l'entreprise "sponsor" retire une contrepartie directe de l'organisme parrainé en échange du soutien accordé.



Créée en 1979, l'Association pour le Développement du Mécénat Industriel et Commercial est reconnue d'utilité publique et est un acteur de référence pour le mécénat d'entreprise.

Elle fédère une communauté de plus de 200 adhérents : des entreprises mécènes et des porteurs de projets qu'elle rassemble pour créer la rencontre et partager les bonnes pratiques afin de faciliter le passage à l'action, mais aussi qu'elle forme et outille, dont elle analyse les pratiques et valorise.

Site Internet : <https://admical.org/>



Avec plus de 500 membres, le Centre français des Fonds et Fondations poursuit sa vocation de regrouper toutes les fondations et les fonds de dotation, sans distinction de statut juridique, de mode opératoire, de moyens, de fondateurs ou de mission d'intérêt général.

Si le CFF offre des moments pour la convivialité, pour partager les bonnes pratiques, les expériences et les parcours de ses membres, il structure également des données et produit des études.

Site Internet : <https://www.centre-francais-fondations.org/>

1. S'assurer de l'éligibilité de votre structure

Avant toute démarche, il est indispensable de vérifier que votre organisation remplit les conditions requises pour bénéficier du mécénat. Elle doit notamment :

- Œuvrer dans un domaine relevant de l'**intérêt général** ;
- Exercer **une activité principalement non lucrative** ;
- Être administrée selon des **principes de gestion désintéressée** ;
- **Ne pas cibler un public restreint ou fermé** ;
- **Ne pas entrer en concurrence avec des acteurs du secteur marchand.**

Cette étape consiste avant tout à apprécier la situation de votre structure au regard des règles fiscales. En cas d'incertitude, il est fortement recommandé de **solliciter un rescrit fiscal** afin de sécuriser votre démarche.

2. Clarifier vos besoins et définir vos objectifs

Le mécénat peut prendre des formes variées. Il est donc essentiel d'identifier précisément vos attentes :

- Recherchez-vous un soutien financier et sur quel type de dépenses ?
- Avez-vous besoin d'un appui matériel ?
- Souhaitez-vous bénéficier d'un accompagnement opérationnel ou stratégique ?

3. Cibler la fondation à solliciter

Une fois vos besoins définis, identifiez les fondations susceptibles de vous accompagner. Renseignez-vous sur leur politique de mécénat et leurs modalités d'intervention. Vérifiez notamment qu'il s'agit bien d'une fondation redistributive, habilitée à attribuer des financements.

Assurez-vous également que **ses thématiques d'intervention et son périmètre géographique** correspondent à vos actions et à l'implantation de vos projets. Enfin, prenez en compte son calendrier : certaines fondations acceptent les candidatures tout au long de l'année (**demandes spontanées** ou **appels à projets permanents**), tandis que d'autres fonctionnent uniquement par **appels à projets ponctuels**.

Lorsque cela est possible, n'hésitez pas à établir un premier contact afin de présenter votre structure et d'échanger en amont sur la pertinence de votre démarche.

Un appel à projets (AAP) est un dispositif de sélection permettant à un financeur d'**attribuer un soutien financier à des initiatives répondant à des objectifs définis** en amont. Il repose sur **une mise en concurrence** de porteurs de projets, à partir d'un cadre qui fixe les priorités, les critères d'éligibilité et les résultats attendus, tout en laissant aux candidats une marge d'initiative quant au contenu et aux modalités de mise en œuvre.

Les appels à projets peuvent être lancés par des acteurs publics, des institutions ou des financeurs privés, notamment des fondations. Pour les structures de l'économie sociale et solidaire ou les porteurs de projets, ils constituent un outil précieux pour évaluer l'adéquation entre leur projet et les orientations du financeur. Le cadre de l'AAP précise en effet les conditions d'attribution, la problématique ciblée, la thématique d'intervention, ainsi que le budget alloué, et accorde une place croissante à la démonstration et à l'évaluation de l'impact des actions soutenues.



Avant de transmettre votre candidature, prenez le temps de consulter le site de la fondation afin de **vérifier si un formulaire ou un cadre de réponse spécifique est mis à disposition**. Lorsque aucun modèle n'est proposé, il vous appartient de constituer **un dossier structuré**, clair et suffisamment argumenté. Les recommandations ci-dessous visent à vous aider à produire un dossier complet et convaincant. De manière générale, une demande de financement repose sur trois axes essentiels, qui doivent être développés de façon cohérente et documentée.

1. Présenter clairement votre structure

La première partie du dossier doit permettre au financeur de comprendre qui vous êtes, comment vous fonctionnez et quelle est la solidité de votre organisation. Elle peut notamment comporter :

- Les **informations administratives** essentielles : nom de la structure, date de création, forme juridique, identité des responsables légaux, adresse et coordonnées, effectifs (ETP), agréments ou reconnaissances officielles ;
- Une **présentation synthétique** de vos activités, de vos valeurs et de votre mode de gouvernance ;
- Les principaux **éléments financiers** : compte de résultat, bilan ;
- La **place des bénévoles** et leur contribution aux actions menées ;
- Un premier aperçu de **votre démarche de mesure d'impact**, le cas échéant : indicateurs suivis, résultats déjà observés, enseignements tirés des actions passées. Cet élément constitue un véritable atout pour démontrer la crédibilité et l'utilité sociale de votre structure.



La Région Occitanie met à votre disposition l'**autodiagnostic Impact Score**, outil national développé par le Mouvement Impact France.

Accessible **en ligne gratuitement**, il vous permet, quel que soit votre taille ou votre secteur d'activité, d'**évaluer vos impacts** selon 3 piliers essentiels à votre transformation : limitation des impacts négatifs, partage de la valeur et du pouvoir, stratégie à impact positif. À l'issue de l'autodiagnostic, un **rapport d'impact personnalisé et confidentiel** vous est adressé, comprenant une première analyse à 360° pour vous situer et engager une démarche de progression. Vous pouvez alors valoriser vos engagements auprès de fonds de dotation ou des fondations que vous souhaitez solliciter.

Rendez-vous sur <https://www.impactscore.fr/>

2. Décrire votre projet et son impact attendu

La présentation du projet doit mettre en évidence sa pertinence, sa faisabilité et sa capacité à produire des effets mesurables. Il est recommandé de préciser :

- Le **contexte** dans lequel s'inscrit le projet et le besoin auquel il répond ;
- Les **objectifs** poursuivis, en distinguant si possible objectifs opérationnels et objectifs d'impact ;
- Les **actions** prévues, les **partenaires** mobilisés, les **publics** visés et le **territoire** d'intervention ;
- Les **moyens** humains, matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre ;
- Le **budget** prévisionnel et le **calendrier** du projet ;
- Les **indicateurs de résultats** et les modalités de mesure d'impact : changements attendus pour les bénéficiaires, critères d'évaluation, outils de suivi et d'analyse ;
- Un **plan de communication**, si celui-ci est pertinent au regard du projet.

La capacité à démontrer et à **suivre l'impact social, environnemental ou sociétal** du projet est aujourd'hui un élément central de l'appréciation des financeurs.

3. Préparer les pièces justificatives indispensables

Certaines pièces sont généralement requises pour l'instruction des dossiers. Il convient d'anticiper leur collecte afin d'éviter tout retard :

- Déclaration au Journal Officiel (ou extrait Kbis pour les sociétés) ;
- Statuts de la structure ;
- Relevé d'identité bancaire (IBAN et SWIFT) ;
- Rapport d'activité de la dernière année et/ou procès-verbal de la dernière Assemblée générale ;
- Liste des membres du Conseil d'administration et de leurs fonctions ;
- Compte de résultat et bilan de l'exercice précédent ;
- Budget prévisionnel de l'année en cours ;
- Calendrier et budget prévisionnel du projet présenté.

L'article 18 de la loi du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat définit la fondation comme « *l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif* ».

Il existe **7 types de fondations** scindées en deux groupes : les généralistes et les sectorielles. Les premières, généralistes, peuvent œuvrer à toutes les causes considérées d'intérêt général. Les sectorielles sont limitées à un domaine spécifique de par leurs statuts. Il existe également, depuis 2008, une structure dont les modalités de création et de gouvernance sont simplifiées : **le fonds de dotation**.

Les deux modes opératoires des fondations

- Les **fondations dites « distributives »** financent des investissements, activités, ou des personnes physiques par le biais d'aides financières, de prix, de bourses. Parfois, elles assurent également une démarche d'accompagnement auprès des projets soutenus, à travers du mécénat de compétence, de la mise en réseau, d'aide opérationnelle ou stratégique.
- Les **fondations dites « opératrices »** réalisent directement leurs propres actions en faveur de l'intérêt général. Elles ont généralement une équipe salariée en charge de mettre en œuvre leurs activités.

Ces deux modes opératoires ne sont pas incompatibles. En effet, une fondation peut financer des structures externes tout en menant à bien ses propres activités.



- **Fondation reconnue d'utilité publique (FRUP)**

Régie par la loi du 23 juillet 1987, la fondation reconnue d'utilité publique dispose de la personnalité morale. Elle est créée par décret en Conseil d'État et jouit d'une grande capacité juridique. En termes de gouvernance, le conseil d'administration doit être composé de 3 collèges obligatoires : le collège des fondateurs, le collège des pouvoirs publics, le collège d'experts, des collèges facultatifs.

Pour être érigée, elle requiert une dotation initiale de 1,5 million d'euros. Ces fondations peuvent recevoir des contributions financières publiques et des financements privés. Elle a la capacité juridique d'être une **fondation abritante** après 3 ans d'existence, et en adaptant ses statuts.

Exemple de FRUP, la Fondation La France s'engage.

- **Fondation abritée (ou sous égide)**

Régie par la loi du 4 juillet 1990, une fondation abritée a pour spécificité d'exercer sa mission d'intérêt général **sous l'égide d'une fondation abritante**. Ainsi, la fondation abritée est **dépourvue de personnalité morale**. Elle est liée par un contrat de droit privé entre les représentants de la fondation abritée et la fondation abritante. Ses missions sont fixées par les statuts de la fondation abritante, tout comme le montant nécessaire à sa constitution ou sa gouvernance. Elle bénéficie de son expertise, de sa notoriété, de son accompagnement et de ses capacités juridiques, de ses moyens de gestion et de son régime fiscal.

Exemple de fondation abritée, la Fondation GRDF, sous l'égide de la Fondation de France.

- **Fondation d'entreprise**

Régie par la loi du 4 juillet 1990, la fondation d'entreprise peut être érigée par une ou plusieurs sociétés civiles ou commerciales, des établissements publics industriels et commerciaux, des coopératives ou des mutuelles. Ce type de fondation est créé pour une durée de 5 ans, mais ses statuts peuvent être renouvelés pour 3 ans. Ses ressources proviennent de **fonds dédiés par les entreprises fondatrices, leurs actionnaires et leurs salariés**, afin de financer un programme d'action pluriannuel au moins égal à 150 000€. En termes de gouvernance, son conseil d'administration doit être composé de 2 collèges obligatoires : un premier avec des représentants des entreprises fondatrices et du personnel, un second de personnes qualifiées constituant un tiers au moins du conseil.

Exemple de fondation d'entreprise, la Fondation RTE pour les ruralités.

- **La fondation de coopération scientifique**

Créée par plusieurs établissements ou organismes publics ou privés, dont au moins un établissement public de recherche ou d'enseignement supérieur, **elle agit dans le champ de la recherche publique**. Assimilée aux fondations reconnues d'utilité publique, la fondation de coopération scientifique peut abriter des fondations sous égide.

- **La fondation universitaire**

Dépourvue de personnalité morale, elle est abritée par l'université fondatrice. Son objet doit être **conforme aux missions du service public de l'enseignement supérieur**. Le financement doit être en majorité privé.

- **La fondation partenariale**

Elle est créée par des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ou par des établissements publics à caractère scientifique et technologique. À l'instar de la fondation universitaire, son objet doit être **conforme aux missions du service public de l'enseignement supérieur**, mais s'apparente à une **fondation d'entreprise dans son fonctionnement**, sans pour autant avoir une durée limitée. Elle peut faire appel à la générosité publique.

- **La fondation hospitalière**

Elle est fondée à l'initiative d'un ou plusieurs établissements publics de santé, et peut également être constituée d'une ou plusieurs personnes de droit public ou de droit privé. Elle a pour fonction de mener des **missions de recherche ou de soins** mentionnées à l'article L6112-1 du Code de la santé publique. Elle a un fonctionnement similaire à une fondation reconnue d'utilité publique.

- **La fondation territoriale**

Sans définition légale, quatre traits essentiels la caractérisent^[1] :

1. Un **ancrage territorial**.
2. Une capacité statutaire à intervenir sur toutes les **causes d'intérêt général**.
3. Un **engagement collectif** qui permet de croiser les points de vue.
4. Une **capacité distributive** (dons, prix, aides, bourses...) qui constitue son moyen privilégié d'intervention.

[1] Fondations Territoriales pour une philanthropie de proximité, Centre français des Fonds et Fondations, 2013.

Similaire à la fondation dans sa définition et sa capacité d'action, le fonds de dotation est régi par la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie.

C'est « une personne morale de droit privé à but non lucratif qui reçoit et gère, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable ». Il peut réaliser lui-même des missions d'intérêt général ou financer une autre structure à but non lucratif.

Le fonds de dotation se démarque des fondations par :

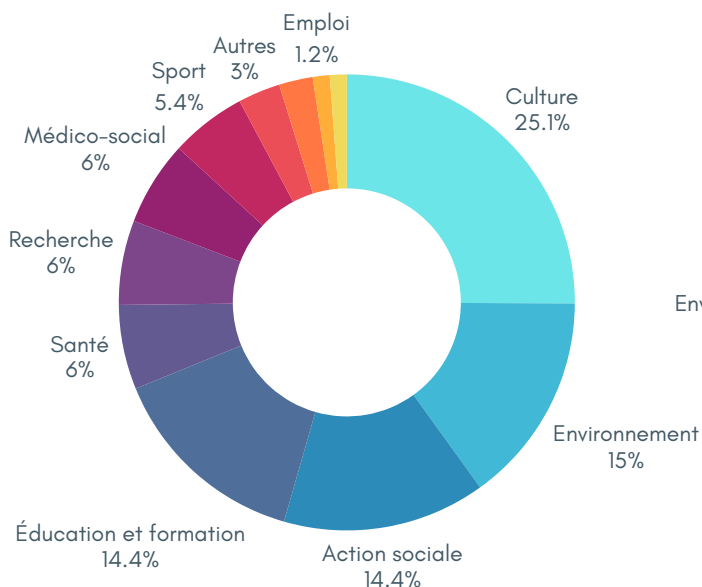
- **La simplicité de sa constitution** (déclaration en Préfecture, publication au Journal Officiel, dotation initiale du fonds de dotation fixée à 15 000€ minimum) ;
- **Sa gouvernance plus souple**, librement définie par ses statuts, à la seule condition qu'il y ait au moins trois membres (personnes physiques ou morales) ;
- **Il ne peut pas recevoir de subventions ou soutiens publics.**

Exemple de fonds de dotation, le Fonds Agir pour l'emploi (FAPE) du Groupe EDF.

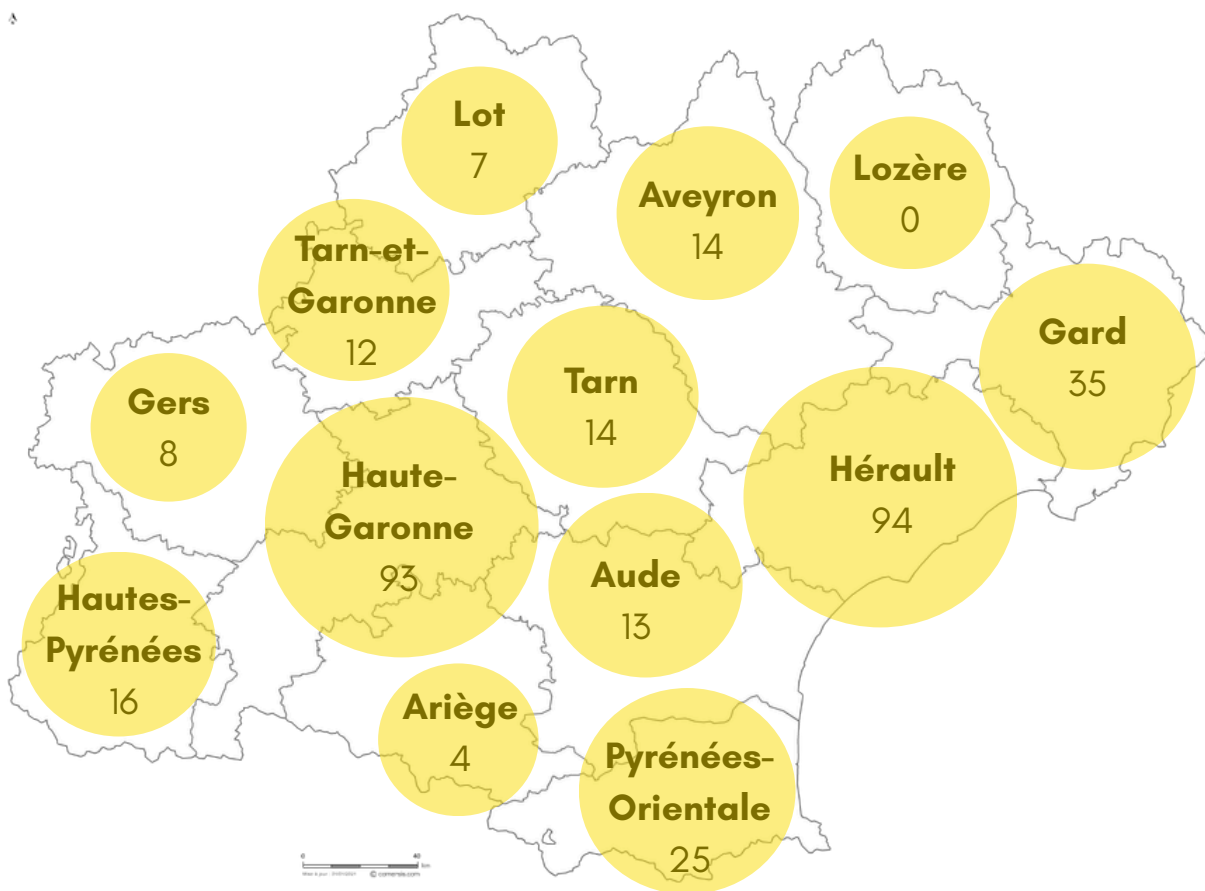
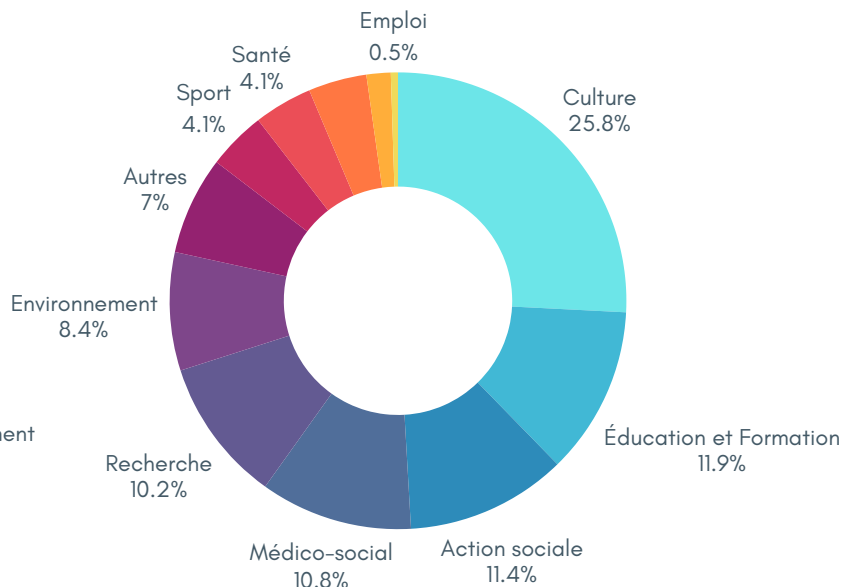


En janvier 2025, on recensait en France plus de 2 800 fondations et près de 4 700 fonds de dotation en activité, selon le Centre Français des Fonds et Fondations[1]. L'Occitanie apparaît comme **la 5^{ème} région** en nombre de fondations et fonds de dotation, avec **plus de 70 fondations** et **près de 290 fonds de dotation**.

Focus sur Occitanie Est [2]



Focus sur Occitanie Ouest [3]



[1] Agir pour & avec le(s) territoire(s). Quelles actions pour les fondations et les fonds de dotation ?, Collection cercle Territoires & Fondations PREMIERS REPERES, du Centre français des Fonds et Fondations, janvier 2025.

[2] Focus sur Occitanie Est, Centre français des Fonds et Fondations, septembre 2023.

[3] Focus sur Occitanie Ouest, Centre français des Fonds et Fondations, septembre 2023.

Afin de vous accompagner dans l'identification de fondations et de fonds de dotation susceptibles de soutenir le développement de vos actions, la Région Occitanie a sélectionné un panel d'organisations qui ont accepté de contribuer à la dimension opérationnelle de ce guide. **Cette sélection n'a pas vocation à être exhaustive**, mais à offrir un aperçu représentatif des possibilités existantes sur le territoire.

Les organisations présentées ont été retenues sur la base de plusieurs critères, parmi lesquels :

- Un mode d'intervention principalement « distributeur », permettant l'attribution de financements ou de soutiens directs ;
- Un statut juridique adapté à la recherche de financements ;
- Un périmètre d'intervention qui, bien que souvent national, se traduit par un ancrage régional, voire local, au plus près des besoins des bénéficiaires finaux ;
- L'accord explicite des fondations et fonds de dotation pour figurer dans ce guide et y présenter leurs actions.

Pour chacune des fondations et des fonds de dotation référencés, une fiche descriptive permet d'accéder à des informations essentielles, notamment :

- Leur statut juridique ;
- Leur territoire d'intervention ;
- Leurs principaux champs d'action ;
- Les publics bénéficiaires finaux ;
- Une présentation synthétique de leurs missions ;
- Les types de projets soutenus (statut des porteurs, nature des projets, catégories de dépenses éligibles) ;
- Les formes d'aides et d'accompagnements proposés, ainsi que les modalités de dépôt et d'instruction des demandes ;
- Des informations pratiques et des contacts utiles.

Généraliste / Action internationale / Action sociale / Culture / Défense des droits / Éducation / Emploi / Environnement / Médico-social / Santé / Sport

- Fondation Banque Populaire Occitanie
- Fondation Banque Populaire du Sud
- Fondation Bel
- Fondation Bouygues Telecom
- Fondation Crédit Coopératif
- Fondation GRDF
- Fondation La France s'engage
- Fondation Macif
- Fondation Ramsay Santé
- Fondation RTE pour les ruralités
- Fondation Saint-Martin
- Fonds de dotation Agir pour l'emploi (FAPE) du Groupe EDF
- Fonds de dotation mutualiste pour la santé et la solidarité
- Fonds de dotation VERAÉ Consulting
- Fonds de dotation Germes
- Fonds de dotation Le Cœur des entreprises
- Fonds de dotation Naïa Gaïa

FONDATION BANQUE POPULAIRE OCCITANE

Statut : Fondation d'entreprise.

Territoire d'intervention de projet soutenu : Régionale, et plus spécifiquement dans l'Aveyron (12), la Haute-Garonne (31), le Gers (32), le Lot (46), le Lot-et-Garonne (47), les Hautes-Pyrénées (65), le Tarn (81) et le Tarn-et-Garonne (82).

Champs d'intervention principaux : Éducation ; Emploi ; Environnement ; Santé.

Autres champs : Handicap ; Insertion professionnelle ; Lien social.

Bénéficiaires finaux : Habitants du territoire ; Publics en situation de précarité, de vulnérabilité (économique, social, psychologique) ou d'isolement ; Personnes en insertion, réinsertion, ou éloignés de l'emploi ; Enfants, jeunes de moins de 30 ans.

Description : La Fondation d'Entreprise Banque Populaire Occitane soutient et accompagne les projets associatifs. Créée en 2011, sous l'impulsion des collaborateurs de la banque, elle a pour vocation d'accompagner différemment et durablement le tissu associatif régional.

ÉLIGIBILITÉ DU PROJET

Statut juridique de la structure soutenue :

Association d'intérêt général ou d'utilité publique.

Type de projets soutenus : Action pérenne.

Type de dépenses financées : Projets d'investissement.

CONTEXTE DE L'AIDE

Nombre total de projets soutenus 2025 : 52

Nombre moyen d'AAP sur 3 dernières années : 6, soit 2 par an.

Montants des aides proposées :

- Projets d'investissement de 4000 à 15000 €
- Initiatives de proximité de 1000 à 2500 €

Modalités de sollicitation de l'aide : <https://www.banquepopulaire.fr/occitane/votre-banque/fondation-bpoc/candidature/>

Statut : Fondation d'entreprise.

Territoire d'intervention de projet soutenu : Régionale, et plus spécifiquement dans l'Ardèche (07), l'Ariège (09), l'Aude (11), le Gard (30), l'Hérault (34), la Lozère (48) et les Pyrénées-Orientales (66).

Champs d'intervention principaux : Action sociale ; Emploi ; Environnement ; Santé ; Sport.

Autres champs : Eau ; Inclusion sociale ; Solidarité ; Patrimoine culturel ; Jeunes ; Entrepreneuriat.

Bénéficiaires finaux : Tous les publics.

Description : La fondation d'entreprise de la Banque Populaire du Sud a pour vocation de renforcer la contribution de la banque à l'intérêt général sur son territoire. Depuis sa création, la fondation apporte son aide aux associations locales et aux jeunes résidant sur son territoire géographique.

ÉLIGIBILITÉ DU PROJET

Statut juridique de la structure soutenue : Associations ; Personne physique porteur de projets âgées entre 18 et 30 ans.

Type de projets soutenus : Action ponctuelle.

Type de dépenses financées : Projet.

Accompagnement proposé : Soutien financier. Distribution d'une prime affectée au projet hors frais de structure ou de salaires pour les associations.

98 % des projets soutenues le sont sur le territoire Occitanie.

CONTEXTE DE L'AIDE

Nombre total de projets soutenus en 2024 : 75

Nombre moyen d'AAP sur 3 dernières années : 2

Nombre moyen de projets soutenus hors AAP sur les 3 dernières années : 2

Montants des aides proposées : Des montants de 1000€ à 4000 €. Possibilité de monter jusqu'à 5000€ pour certaines associations.

Modalités de sollicitation de l'aide : <https://www.fondation-bpsud.fr/domaines-intervention/>

Statut : Fondation d'entreprise.

Territoire d'intervention de projet soutenu : International ; National.

Champs d'intervention principaux : Action internationale ; Action sociale.

Autres champs : Nutrition.

Bénéficiaires finaux : Tous les publics ; Enfants, jeunes de moins de 30 ans ; Habitants de territoires fragiles : QPV, ZRR, ZMM, FRR, FRR +.

Description : Depuis sa création en 2008, la Fondation d'entreprise Bel a pour mission, d'agir en faveur des enfants, partout dans le monde. Pour répondre à cette mission, la Fondation apporte un soutien financier à des projets associatifs en France et dans tous les pays où le Groupe est présent. Les actions mises en place sont variées, et toujours en réponse à une problématique locale. Elle soutient des projets portés par des associations dont l'objectif est d'apporter des solutions concrètes et pérennes pour lutter contre la précarité alimentaire des enfants. Aux côtés des associations, elle contribue ainsi à favoriser un meilleur accès à une alimentation saine et à sensibiliser les enfants les plus fragiles aux bonnes pratiques alimentaires et d'hygiène.

ÉLIGIBILITÉ DU PROJET

Statut juridique de la structure soutenue : Tout organisme d'intérêt général.

Type de projets soutenus : Action pérenne.

Type de dépenses financées : Investissement.

CONTEXTE DE L'AIDE

Nombre total de projets soutenus en 2024 : 20

Nombre moyen d'AAP sur 3 dernières années : 6

Nombre moyen de projets soutenus hors AAP sur les 3 dernières années : 3

Montants des aides proposées : Entre 15 000 € et 30 000 €.

Accompagnement proposé : Soutien financier.

Statut : Fondation d'entreprise.

Territoire d'intervention de projet soutenu : Nationale.

Champs d'intervention principaux : Généraliste ; Action sociale ; Défense des droits ; Éducation ; Emploi ; Médico-social ; Santé.

Bénéficiaires finaux : Tous les publics.

Description : La Fondation se donne pour mission de favoriser l'engagement pour un impact social ou environnemental auprès des petites et grandes associations, qu'elles soient locales ou nationales, jeunes pousses ou structures historiques. Pour appuyer ce soutien, elle a créé **Incub'Asso, un incubateur d'associations** destiné aux jeunes structures innovantes de l'engagement et de la mobilisation, pour leur permettre de se développer. La Fondation est aussi partenaire de Benenova, association qui met en lien 18 000 bénévoles et 200 associations pour donner à tous les moyens d'agir concrètement et localement.

ÉLIGIBILITÉ DU PROJET

Statut juridique de la structure soutenue : Tout organisme d'intérêt général.

Type de projets soutenus : Action pérenne ; Action ponctuelle ; essaimage ; Expérimentation. Dans le cadre d'Incub'Asso, ce sont des associations de moins de 3 ans qui sont soutenues.

Type de dépenses financées : Fonctionnement ; Investissement ; Projet.

CONTEXTE DE L'AIDE

Nombre total de projets soutenus en 2024 : 50

Nombre moyen d'AAP sur 3 dernières années : 2

Nombre moyen de projets soutenus hors appels à projets sur les 3 dernières années : 6

Montants des aides proposées : Entre 5 000 € et 30 000 €, parfois plus de 50 000 €.

Accompagnement proposé : Soutien financier ; Soutien matériel ; Apport de compétences ; Accompagnement stratégique.

Modalités de sollicitation de l'aide : Appels à projets relayés sur notre page Carenews : <https://www.carenews.com/fondation-bouygues-telecom/>

Statut : Fondation d'entreprise.

Territoire d'intervention de projet soutenu : Nationale ; Locale.

Champs d'intervention principaux : Généraliste.

Autres champs : Soutien à des initiatives de recherche, de prospective, pour outiller les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Bénéficiaires finaux : Tous les publics.

Description : Engagée sur un programme de 5 ans (2023-2027), la Fondation Crédit Coopératif accompagne des projets d'intérêt général qui contribuent à renforcer l'ESS pour une transition plus juste et solidaire dans ses différents aspects.

Deux approches distinctes mais complémentaires :

1. Agir sur l'écosystème de l'ESS : partenariats nationaux, parfois pluriannuels, pour des projets qui innovent, diffusent et améliorent les pratiques de l'ESS.
2. Soutenir des projets de territoire contribuant aux Objectifs de Développement Durable. Chaque année, à travers ses **Prix de l'Inspiration en ESS**, la Fondation donne des coups de pouce à des projets de dimension locale, combinant une approche sociale et environnementale, en phase avec l'Agenda 2030 des Nations-Unies.

ÉLIGIBILITÉ DU PROJET

Statut juridique de la structure

soutenue : entreprises (association, Scop, Scic, IAE, SAS, ...).

Type de projets soutenus : Action pérenne ; Essaimage ; Expérimentation.

Type de dépenses financées : Projets.

En Occitanie, 75 projets ont ainsi été accompagnés, tels que SOLAGRO, InCitu et La Rebooterie.

CONTEXTE DE L'AIDE

Nombre total de projets soutenus en 2024 : 16

Nombre moyen d'AAP sur 3 dernières années : 3

Nombre moyen de projets soutenus hors appels à projets sur les 3 dernières années : 13

Montants des aides proposées : jusqu'à 30 000 €.

Accompagnement proposé : Soutien financier ; Apport de compétences.

Modalité de sollicitation du financement : Appel à projet Wiin et Les Prix de l'Inspiration en ESS.

Statut : Fondation d'entreprise ; Fondation abritée par la Fondation de France.

Territoire d'intervention de projet soutenu : National ; Locale.

Champs d'intervention principaux : Environnement.

Autres champs : Insertion socio-professionnelle ; Synergies entre les territoires ruraux et urbains ; Entrepreneuriat social ; Transition écologique ; Agriculture et alimentation durables ; Attractivité territoriale ; Égalité entre les femmes et les hommes ; Inclusion sociale ; Lien social.

Bénéficiaires finaux : Publics en situation de précarité, de vulnérabilité (économique, social, psychologique) ou d'isolement ; Personnes en insertion, réinsertion, ou éloignés de l'emploi ; Enfants, jeunes de moins de 30 ans ; Personnes en situation de handicap ; Réfugiés et migrants ; Habitants de territoires fragiles : QPV, ZRR, ZMM, FRR, FRR +.

Description : Depuis sa création en 2020, la Fondation GRDF soutient des projets d'intérêt général qui répondent à des fragilités et à des besoins diagnostiqués localement, et qui sont porteurs de transformations durables. La fondation accompagne des projets en France métropolitaine dans une triple logique d'action : défricher, relier et jouer collectif.

ÉLIGIBILITÉ DU PROJET

Statut juridique de la structure soutenue : structure d'intérêt général.

Type de projets soutenus : Action pérenne ; Essaimage ; Expérimentation. Projets qui favorisent les logiques d'alliances et de coopération multi-acteurs (structures, projets, territoires, écosystèmes de la fondation & de GRDF).

Type de dépenses financées : Fonctionnement ; Projet. Soutien à l'ingénierie de projet et à l'innovation sociale (amorçage, développement, essaimage, capitalisation).

CONTEXTE DE L'AIDE

Nombre total de projets soutenus : plus de 70.

Montants des aides proposées : Dotation moyenne de 24 000 € (au 31/12/2024).

Accompagnement proposé : Soutien financier ; Soutien matériel ; Apport de compétences ; Accompagnement stratégique.

Modalités de sollicitation de l'aide : Onglet « proposer votre projet » sur le site fondationgrdf.fr

En Occitanie, la Fondation a accompagné une dizaine de projets, notamment Le Passe Muraille, Zoein, ou les Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée.

FONDATION LA FRANCE S'ENGAGE

Statut : Fondation reconnue d'utilité publique (FRUP).

Territoire d'intervention de projet soutenu : National ; Régionale ; Départementale ; Locale.

Champs d'intervention principaux : Action sociale ; Culture ; Défense des droits ; Éducation ; Emploi ; Environnement ; Santé. Tous les champs de l'innovation sociale.

Autres champs : Agriculture et alimentation durables ; Attractivité territoriale ; Bien-être ; Égalité entre les femmes et les hommes ; Inclusion numérique ; Inclusion sociale ; Insertion professionnelle ; Lien social ; Logement ; Transition écologique.

Bénéficiaires finaux : Tous les publics.

Description : La vocation de La France s'engage est d'aider les projets d'innovation sociale à grandir et se développer en changeant d'échelle. Les lauréats de son appel à projets reçoivent : le label La France s'engage, une dotation financière conséquente jusqu'à 300 000€ sur 3 ans, un accompagnement sur-mesure (collectif et individuel) sur 3 ans pour accroître l'impact social et démultiplier l'action sur de nouveaux territoires.

ÉLIGIBILITÉ DU PROJET

Statut juridique de la structure soutenue : Tout organisme d'intérêt général.

Type de projets soutenus : Essaimage ; Innovation sociale ; Impact social démontré ; Potentiel de changement d'échelle.

Type de dépenses financées : Fonctionnement ; Investissement ; Projet.

En Occitanie, la Fondation a accompagné 8 organisations, dont le réseau des Ecoles ETRE, InSite France, la Maison des Enfants Extraordinaires, La Terre en Partage et MIAM'UP.

CONTEXTE DE L'AIDE

Nombre total de projets soutenus en 2024 : 45

Nombre moyen d'AAP sur 3 dernières années : 1 par an.

Montants des aides proposées : Plus de 50 000 €.

Accompagnement proposé : Soutien financier ; Apport de compétences ; Accompagnement stratégique.

Modalités de sollicitation de l'aide : <https://fondationfrancesengage.org/le-concours/>

Statut : Fondation d'entreprise.

Territoire d'intervention de projet soutenu : National ; Régionale ; Départementale ; Locale.

Champs d'intervention principaux : Action sociale ; Environnement ; Santé.

Autres champs : Alimentation ; Finance solidaire ; Habitat ; Mobilité ; Transition écologique juste.

Bénéficiaires finaux : Habitants du territoire ; Publics en situation de précarité, de vulnérabilité (économique, social, psychologique) ou d'isolement ; Personnes en insertion, réinsertion, ou éloignées de l'emploi ; Enfants, jeunes de moins de 30 ans ; Femmes victimes de violence ou de discrimination ; Personnes âgées de plus de 70 ans ; Personnes en situation de handicap ; Réfugiés et migrants ; Détenus ; Personnes sans-abris ; Habitants de territoires fragiles : QPV, ZRR, ZMM, FRR, FRR+.

Description : La Fondation Macif détecte et accompagne environ 150 projets chaque année, des premiers pas jusqu'à l'essaimage. Son fil rouge est l'innovation sociale. Elle privilégie les projets intergénérationnels et participatifs sur 4 thématiques en lien avec les métiers de la Macif, pour améliorer l'accès aux services essentiels dans les territoires vulnérables : la mobilité (douce, inversée, solidaire) ; l'accès à la santé et aux soins ; l'accès à un logement adapté à tous les âges de la vie ; et le développement de nouveaux modèles de financement. Pour son quinquennat 2024-2028, elle a choisi de consacrer au minimum 50% de sa dotation à une orientation transverse : "Pour une transition écologique juste et solidaire".

ÉLIGIBILITÉ DU PROJET

Statut juridique de la structure soutenue : structures de l'ESS éligibles au mécénat.

Type de projets soutenus : Action pérenne ; Essaimage ; Expérimentation.

Type de dépenses financées : Fonctionnement ; Investissement ; Projet.

En Occitanie, la Fondation a accompagné 8 projets en 2025 : les Ateliers du Réemploi, Miam'Up Montpellier, Pension de Famille « Les Jardins de Bagnols » à Béziers, l'Agence Lozérienne de la Mobilité, la Mission Locale Jeunes de Petite Camargue, l'association In'VD "Innovation Véhicules Doux", l'association Terre Etudiante Montpellier 3 et la coopération territoriale BaFaPaTaBor.

CONTEXTE DE L'AIDE

Nombre total de projets soutenus en 2024 : 133

Montants des aides proposées : entre 5 000 € et 15 000 €.

Accompagnement proposé : Soutien financier ; Apport de compétences ; Accompagnement stratégique.

Modalités de sollicitation de l'aide : <https://www.fondation-macif.org/>

Statut : Fondation d'entreprise.

Territoire d'intervention de projet soutenu : National.

Champs d'intervention principaux : Médico-social ; Santé.

Autres champs : Prévention santé.

Bénéficiaires finaux : Tous les publics ; Publics en situation de précarité, de vulnérabilité (économique, social, psychologique) ou d'isolement.

Description : La Fondation d'entreprise Ramsay Santé a pour mission la promotion et l'éducation à la prévention santé. Son engagement se manifeste par le soutien à des associations à travers la mise en place d'actions adaptées aux besoins des populations, à la création de dynamiques croisées et le partage de connaissances. La Fondation se veut également un moteur d'innovation et d'expérimentation. Grâce à son programme d'incubation de start-ups et d'associations, **Prevent2Care**, elle soutient des projets novateurs qui visent à améliorer la prévention santé.

ÉLIGIBILITÉ DU PROJET

Statut juridique de la structure

soutenue : Tout organisme d'intérêt général.

Type de projets soutenus : Action ponctuelle.

Type de dépenses financées : Projet.

En Occitanie, la Fondation a soutenu des organisations tels que Solidarité réhabilitation, Mayoo, Accept, Coup de pouce de Bruno et Octopus.

CONTEXTE DE L'AIDE

Nombre total de projets soutenus en 2024 : 12

Nombre moyen d'AAP sur 3 dernières années : 3

Nombre moyen de projets soutenus hors AAP sur les 3 dernières années : 20

Montants des aides proposées : entre 5 000 € et 15 000 €.

Accompagnement proposé : Soutien financier ; Accompagnement stratégique.

Modalités de sollicitation de l'aide : par mail ou sur sa page LinkedIn.

FONDATION RTE POUR LES RURALITÉS

Statut : Fondation d'entreprise.

Territoire d'intervention de projet soutenu : National, sur les territoires ruraux (catégories 5, 6 et 7 selon la grille de densité communale à 7 niveaux de l'INSEE).

Champs d'intervention principaux : Action sociale ; Culture ; Éducation ; Emploi ; Environnement ; Santé ; Sport.

Autres champs : Habitat ; Insertion. Les projets doivent contribuer à la cohésion sociale et la vitalisation des territoires ruraux.

Bénéficiaires finaux : Habitants du territoire ; Publics en situation de précarité, de vulnérabilité (économique, social, psychologique) ou d'isolement ; Personnes en insertion, réinsertion, ou éloignées de l'emploi ; Enfants, jeunes de moins de 30 ans ; Femmes victimes de violence ou de discrimination ; Personnes âgées de plus de 70 ans ; Personnes en situation de handicap.

Description : La Fondation RTE pour les ruralités s'est donnée pour mission d'accompagner les projets associatifs qui valorisent les ressources du monde rural, créent du lien social et territorial, favorisent la vitalité, la qualité de vie et le dynamisme des territoires ruraux. Elle soutient des associations via des subventions (25 000€/projet en moyenne) souhaitant développer une activité, déployer une action sociale et solidaire en lien avec notre mission, et propose aux associations soutenues un accompagnement extra-financier (parrainage, coaching, mesure d'impact social...). La Fondation participe également à des actions collectives avec des acteurs philanthropiques et a développé son programme Hors-Champ en Aveyron et en Moselle.

ÉLIGIBILITÉ DU PROJET

Statut juridique de la structure soutenue

: associations (à l'exception des associations à caractère politique et confessionnel, ateliers et chantiers d'insertion, fondations, fonds de dotation).

Type de projets soutenus : Action pérenne.

Type de dépenses financées : Fonctionnement ; Investissement ; Projet.

CONTEXTE DE L'AIDE

Nombre total de projets soutenus en 2024 : 39

Nombre moyen de projets soutenus sur les 3 dernières années : 40 par an.

Montants des aides proposées : Entre 5 000 € et 50 000 €.

Accompagnement proposé : Soutien financier et extra-financier.

Modalités de sollicitation de l'aide : <https://mon-projet.fondation-rte.org/fr>

Statut : Fondation reconnue d'utilité publique (FRUP).

Territoire d'intervention de projet soutenu : International ; National ; Régional.

Champs d'intervention principaux : Action internationale ; Action sociale.

Bénéficiaires finaux : Publics en situation de précarité, de vulnérabilité (économique, social, psychologique) ou d'isolement ; Enfants, jeunes de moins de 30 ans ; Femmes victimes de violence ou de discrimination ; Personnes âgées de plus de 70 ans ; Personnes en situation de handicap.

Description : La Fondation Saint-Martin a pour vocation, d'aider les enfants, les familles, les plus démunis, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées à vivre dans des conditions décentes et leur offrir le moyen de progresser dans ce monde difficile qui nous entoure. Fondée par des religieux, la Fondation se perpétue de manière laïque, c'est-à-dire ouvert à tous quel que soit son âge, son état, ses origines, sa religion ou ses idées politiques.

ÉLIGIBILITÉ DU PROJET

Statut juridique de la structure soutenue : Entreprises (association, Scop, Scic, IAE, SAS, ...); Tout organisme d'intérêt général.

Type de projets soutenus : Action ponctuelle ; Action pérenne.

Type de dépenses financées : Fonctionnement ; Investissement ; Projet.

En 2024, la Fondation a soutenu 4 projets d'aides ponctuels pour 10 000 € et 2 projets d'investissements immobiliers d'associations pour 650 000 €.

CONTEXTE DE L'AIDE

Nombre total de projets soutenus en 2024 : 6

Nombre moyen d'AAP sur 3 dernières années : 6

Montants des aides proposées : plus de 50 000 €.

Accompagnement proposé : Soutien financier.

Modalités de sollicitation de l'aide : Par mail ou sur la page de contact du site Internet.

En Occitanie, ce sont 6 organisations soutenues, tels que Voyage sportif, CSDA Bon Sauveur et l'EHPAD Les Mimosas.

FONDS AGIR POUR L'EMPLOI DU GROUPE EDF

Statut : Fonds de dotation avec commissaire aux comptes.

Territoire d'intervention de projet soutenu : National ; Régional ; Départemental ; Local.

Champs d'intervention principaux : Emploi.

Bénéficiaires finaux : Personnes en insertion, réinsertion, ou éloignés de l'emploi.

Description : Géré collégialement par les entreprises du groupe EDF et les organisations syndicales, le FAPE groupe EDF agit pour l'emploi et l'insertion socio-professionnelle des personnes en difficulté. Chaque année, les dons abondés de près de 7 000 salariés et retraités du groupe EDF contribuent à la création ou sauvegarde de plus de 2 000 emplois sur tout le territoire.

ÉLIGIBILITÉ DU PROJET

Statut juridique de la structure soutenue : Associations d'intérêt général ; Structures d'insertion par l'activité économique ; Ateliers et chantiers d'insertion.

Type de projets soutenus : Action ponctuelle.

Type de dépenses financées : Investissement.

En Occitanie, 7 projets ont été soutenus.

CONTEXTE DE L'AIDE

Nombre total de projets soutenus en 2024 : 130

Nombre moyen de projets soutenus hors AAP sur les 3 dernières années : 400

Montants des aides proposées : Entre 15 000 € et 20 000 € (cofinancement à hauteur de 50%).

Accompagnement proposé : Soutien financier.

Modalités de sollicitation de l'aide :
<https://www.fape-edf.fr/votre-projet/deposez-votre-projet/>

FONDS MUTUALISTE POUR LA SANTÉ ET LA SOLIDARITÉ

Statut : Fonds de dotation avec commissaire aux comptes.

Territoire d'intervention de projet soutenu : National.

Champs d'intervention principaux : Santé.

Bénéficiaires finaux : Grand public ; Professionnels de santé ; Chercheurs ; Aidants.

Description : Créé en 2020, le Fonds de dotation mutualiste pour la santé et la solidarité soutient des projets innovants en santé. Face aux défis de notre société en matière d'accès aux soins et dans un monde en transition, nous souhaitons contribuer à favoriser l'émergence de solutions pour la prévention et la prise en charge médicale de demain.

ÉLIGIBILITÉ DU PROJET

Statut juridique de la structure soutenue : Tout organisme d'intérêt général.

Type de projets soutenus : Action ponctuelle ; Expérimentation.

Type de dépenses financées : Projet.

CONTEXTE DE L'AIDE

Nombre total de projets soutenus en 2024 : 4

Nombre moyen d'AAP sur 3 dernières années : 2

Montants des aides proposées : Entre 30 000 € et 50 000 €.

Accompagnement proposé : Soutien financier.

Modalités de sollicitation de l'aide :
<https://fonds-mss.fr/index.php/appele-a-projets/>



FONDS DE DOTATION VERA CONSULTING

Statut : Fonds de dotation sans commissaire aux comptes.

Territoire d'intervention de projet soutenu : National ; Régional.

Champs d'intervention principaux : Action sociale ; Culture ; Défense des droits ; Environnement ; Médico-social.

Bénéficiaires finaux : Tous les publics.

Description : VERA Consulting est une société à mission engagée dans la transformation RSE des PME et ETI. Fondée en 2021, ses 2 fondateurs et cogérants ont décidé de réaligner leurs activités professionnelles avec leurs valeurs et leur souhait de participer à l'amélioration de notre société, en particulier sur des thématiques écologiques et sociales. L'engagement de VERA s'est matérialisé par la création d'un fond de dotation ayant pour but de rediriger des capitaux captés de ses activités directes avec ses clients ou par du mécénat, vers des initiatives « RSE » compatibles avec ses valeurs et ses aspirations, à savoir : l'inclusion sociale et sociétale, la lutte contre toutes formes de discrimination, la lutte contre les inégalités, la protection de l'enfance, la protection de l'environnement et de la biodiversité, le développement durable et l'innovation sociale.

Le fonds de dotation organise un appel à projet pour récolter des candidatures de projets répondant à ses exigences. Ce financement est attribué après délibération du Comité de mission de l'entreprise suite à une étude de dossier et un oral/audit.

ÉLIGIBILITÉ DU PROJET

Statut juridique de la structure soutenue : Tout organisme d'intérêt général.

Type de projets soutenus : Action ponctuelle ; Action pérenne.

Type de dépenses financées : Projet.

En Occitanie, 6 projets ont été soutenus, dont La Recyclante.

CONTEXTE DE L'AIDE

Nombre total de projets soutenus en 2024 : 7

Nombre moyen d'AAP sur 3 dernières années : 1.

Montants des aides proposées : Moins de 5 000 €.

Accompagnement proposé : Soutien financier.

Modalités de sollicitation de l'aide : <https://verae.consulting/wp-content/uploads/2025/04/Appel-a-projet-VERAE-v2-Avril25.pdf>

Statut : Fonds de dotation avec commissaire aux comptes.

Territoire d'intervention de projet soutenu : National.

Champs d'intervention principaux : Action internationale ; Culture ; Éducation

Autres champs d'intervention : Soutien à l'innovation économique ; Soutien à la philanthropie.

Bénéficiaires finaux : Tous les publics.

Description : Le fonds a pour objet de soutenir l'innovation, l'expérimentation, la création et la recherche dans les domaines de la philanthropie, de l'éducation, du social, de la santé, de l'environnement, de l'humanitaire et de la culture en réservant son soutien à des projets ayant vocation à favoriser, dans le respect des principes de sobriété et de gratuité, de véritables solidarités humaines. Ce soutien, en vue de la poursuite de finalités ou missions précitées, est destiné à des initiatives de la société civile portées par des organismes d'intérêt général, des structures de l'économie sociale et solidaire émergentes ou en transformation, et d'autres personnes morales à but non lucratif. Il peut prendre la forme de don, en partenariat avec le fonds fraternité pour demain plateforme de crowdfunding et de sanctuarisation de biens communs en réponse au besoin de fraternité : <http://fraternitepourdemain.org/crowdfunding>, de prêt d'honneur, ou par l'acquisition de parts sociales, voire le paiement de factures.

ÉLIGIBILITÉ DU PROJET

Statut juridique de la structure soutenue : Entreprises (association, Scop, Scic, IAE, SAS, ...); Tout organisme d'intérêt général.

Type de projets soutenus : Action ponctuelle ; Expérimentation.

Type de dépenses financées : Investissement ; Projet.

En Occitanie, 3 organisations ont été soutenues, à savoir Causes communes
11 Carcassonne, AFCVDED
Castelnaudary et la Scic Audysées
Esperaza.

CONTEXTE DE L'AIDE

Nombre total de projets soutenus en 2024 : 9

Nombre moyen de projets soutenus hors appels à projets sur les 3 dernières années : 12

Montants des aides proposées : Jusqu'à 15 000 €.

Accompagnement proposé : Soutien financier.

Modalités de sollicitation de l'aide :
<https://www.fonds-germes.org/dossier-de-demande/>

FONDS LE COEUR DES ENTREPRISES

Statut : Fonds de dotation avec commissaire aux comptes.

Territoire d'intervention de projet soutenu : Grand bassin toulousain.

Champs d'intervention principaux : Action sociale.

Autres champs : Précarité, fragilité ; Handicap.

Bénéficiaires finaux : Publics en situation de précarité, de vulnérabilité (économique, social, psychologique) ou d'isolement ; Personnes en insertion, réinsertion, ou éloignés de l'emploi ; Personnes en situation de handicap ; Réfugiés et migrants ; Personnes sans-abris ; Habitants de territoires fragiles : QPV, ZRR, ZMM, FRR, FRR +.

Description : Le Cœur des Entreprises est un collectif d'entreprises du grand bassin toulousain souhaitant unir leurs forces pour lutter contre la précarité et les fragilités. Il anime ainsi la rencontre entre les mondes économique et associatif, et agit comme un catalyseur de solidarité territoriale. Le mécénat financier n'est pas l'axe principal de l'action, c'est l'engagement des collaborateurs auprès des associations partenaires qui est un pilier central de leur mission. Les salariés s'engagent sur le temps de travail ou sur leur temps personnel. Le fonds propose aussi des collectes dans les entreprises et redistribue les dons des entreprises auprès des associations.

ÉLIGIBILITÉ DU PROJET

Statut juridique de la structure soutenue : Associations référencées par Le Cœur des Entreprises.

Type de projets soutenus : Action ponctuelle ; Action pérenne ; Expérimentation.

Type de dépenses financées : Investissement ; Projet.

CONTEXTE DE L'AIDE

Nombre total de projets soutenus en 2024 : 20

Nombre moyen d'AAP sur 3 dernières années : 1

Nombre moyen de projets soutenus hors AAP sur les 3 dernières années : 8

Montants des aides proposées : Entre 5 000 € et 30 000 €.

Accompagnement proposé : Soutien financier ; Soutien matériel ; Missions de bénévolat ; Mécénat de compétence ; Collecte de dons.

Statut : Fonds de dotation avec commissaire aux comptes.

Territoire d'intervention de projet soutenu : International ; National ; Régional ; Départemental ; Local.

Champs d'intervention principaux : Environnement.

Autres champs : Préservation du vivant ; Régénération des territoires ; Restauration/renaturation des écosystèmes ; Éducation à l'éco-citoyenneté ; Transition écologique

Bénéficiaires finaux : Tous les publics ; Habitants du territoire ; Habitants de territoires fragiles ; QPV, ZRR, ZMM, FRR, FRR +.

Description : Le fonds de dotation NaïaGaïa, créé en 2021 par le bureau d'études Cereg, a pour objet d'agir pour la Terre et le Vivant. La priorité de NaïaGaïa, grâce à son appui financier, est de faciliter et accélérer la mise en œuvre d'actions fondées sur la nature. NaïaGaïa apporte son soutien sur 4 axes stratégiques, visant à : 1. Restaurer et renaturer un écosystème (zone humide, forêt, cours d'eau...) et de leur biodiversité par des travaux ; 2. Favoriser l'accès des populations aux besoins essentiels en lien avec les ressources naturelles ; 3. Accompagner l'innovation des territoires afin d'encourager la recherche de meilleurs équilibres entre les activités humaines et la Terre ; 4. Promouvoir l'éco-citoyenneté, notamment des acteurs des territoires pour qu'ils s'engagent dans des opérations d'intérêt général pour une transition écologique réussie.

ÉLIGIBILITÉ DU PROJET

Statut juridique de la structure

soutenue : Entreprises (association, Scop, Scic, IAE, SAS, ...); Établissements publics, collectivités ; Tout organisme d'intérêt général.

Type de projets soutenus : Action ponctuelle ; Action pérenne ; Expérimentation.

Type de dépenses financées : Projet.

En Occitanie, 5 projets ont été soutenus.

CONTEXTE DE L'AIDE

Nombre total de projets soutenus en 2024 : 6

Nombre moyen d'AAP sur 3 dernières années : 1

Nombre moyen de projets soutenus hors AAP sur les 3 dernières années : 15

Montants des aides proposées : Entre 15 000 € et 30 000 €.

Accompagnement proposé : Soutien financier ; Soutien matériel ; Apport de compétences ; Accompagnement stratégique.

Modalités de sollicitation de l'aide : <https://www.naiagaia.org/deposer-un-projet>

Notes

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

Notes

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

Hôtel de Région Montpellier

201 avenue de la Pompignane

34064 Montpellier cedex 02